DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS
CANTON : AIRE-SUR-LA-LYS
COMMUNE : ISBERGUES

N° A 2023-224

REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

ARRETE du MAIRE

Le Maire de la ville d'ISBERGUES,

VU les articles L 2212-1, L 2212-2, L 2213-1, L 2213-2 et L 2213-4 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il importe de prendre des mesures pour prévenir les accidents et réglementer le stationnement à l'occasion des manifestations du 13 juillet 2023 prévues dans le cadre de la Fête Nationale.

OBJET :
Fête Nationale. Manifestation du 13 juillet 2023
Réglementation du stationnement - Place Edmond Mille

ARRETE

Article 1er : Le stationnement des véhicules sera interdit sur la place Edmond Mille, parking côté mairie annexe de Berguette et complexe Edmond Mille, le jeudi 13 juillet 2023 à partir de 8 heures jusqu'au vendredi 14 juillet 2023, 3 heures, sauf les véhicules de service, de pompiers, des forces de l'ordre et autorisation.

Article 2 : La signalisation réglementaire sera mise en place par les services techniques de la ville.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié et affiché et les contraventions seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément à la Loi.

Fait à ISBERGUES, le vingt-six juin deux mil vingt-trois.

Le Maire,